

COMMUNIQUÉ
AFO, CNO, ROF, SNOF, UFOF
du 22 Avril 2011

Il ressort d'un avis de la CADA du 14 avril 2011 que le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé entend préparer des réformes concernant l'ostéopathie.

Les organisations signataires de ce communiqué affirment leurs positions communes.

Elles rappellent la nécessité incontournable d'une concertation avec les organisations d'ostéopathes professionnels. La communication du rapport de l'IGAS concernant l'évaluation d'ensemble des établissements de formation en ostéopathie et l'impact de l'article 64 II de la loi 2009-879 (HPST) du 21 juillet 2009 en reste le préalable.

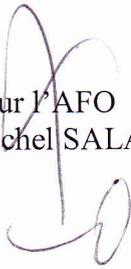
Cette négociation concerne uniquement les organisations d'ostéopathes professionnels (exclusifs) dès lors que le Conseil d'Etat a précisé dans sa décision du 24 septembre 2010 « ...que les dispositions de l'article 75 de la loi du 4 mars 2002 avaient pour objectif exclusif de régir la situation des personnes exerçant la profession d'ostéopathe à titre exclusif.... ».

Selon la décision du Conseil d'Etat du 4 février 2011, cette réforme suppose la refonte des programmes d'enseignement théorique et pratique de l'ostéopathie qui devront désormais être dispensés sur 4 années, conformément au vote de nos parlementaires en juillet 2009.

Elles demandent à la DGOS une réunion de consensus afin de publier le référentiel de formation d'ostéopathe professionnel, document dont la spécificité a été reconnue par le Conseil d'Etat dans sa décision du 21 juillet 2009.

Elles demandent l'instauration d'un Diplôme d'Etat afin d'harmoniser le niveau de formation et de satisfaire à la qualité des soins et à la sécurité des patients.

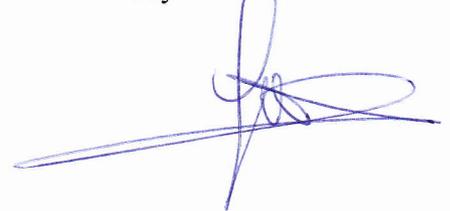
Pour l'AFO
Michel SALA



Pour le CNO
Pierre GIRARD



Pour le ROF
Guy VILLEMMAIN



Pour le SNOF
Jean FANCELLO



Pour l'UFOF
Dominique BLANC

po / JJ SARUSSIAU
